



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française amLeague Euro 45 - FR0013245461

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification "Actions de pays de la zone euro", est la réplication de la stratégie propriétaire amLeague_Euro 45 Index, minorée des frais de gestion. Cette stratégie est composée de l'agrégation des trois comptes notionnels des sociétés de gestion participant au profil « Euro equity » d'amLeague et présentant l'« alpha » le plus important pour une « tracking error » la plus faible (qui amortissent le plus les variations de l'indice Stoxx dividendes nets réinvestis) sur les trois derniers mois et ce, quelle que soit son évolution. Le FCP visera à maintenir l'écart de suivi ex. post (tracking error) défini comme l'écart type de la différence entre la performance du fonds et celle de la stratégie propriétaire amLeague Euro 45 à un niveau inférieur à 1.

Indicateur de référence : Indicateur de référence : Stratégie propriétaire amLeague Euro 45 Index. La stratégie propriétaire amLeague Euro 45 Index, exprimée en euro, est la stratégie propriétaire de référence du FCP. A titre de comparaison avec le FCP La Française Euro 45, l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis sera retenu a posteriori pour l'appréciation des performances passées. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence. La gestion du fonds est discrétionnaire : le fonds sera principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et pourra être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart important/significatif par rapport au niveau de risque de l'indice de référence est anticipé.

Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds est exposé aux actions composant la stratégie amLeague_Euro 45 Index, en respectant les pondérations mises en oeuvre par cette dernière.

La stratégie propriétaire amLeague_Euro 45 Index repose sur l'agrégation des 3 comptes notionnels des sociétés de gestion participant au profil « Euro equity » d'amLeague présentant l'« alpha » le plus important pour une "tracking error" la plus limitée. Un comité technique constitué au sein d'amLeague se réunit chaque trimestre. Sa mission est de définir les règles de fonctionnement de la stratégie propriétaire, leur mise en oeuvre et leur évolution. Il est également garant des processus de calcul et responsable de l'évaluation des critères de sélection qualitative. Ce comité technique valide la sélection des trois comptes notionnels basée sur des critères systématiques figurant dans la méthodologie de la stratégie propriétaire.

Le choix de ces 3 comptes notionnels est défini sur la base de plusieurs critères:

- Tout d'abord un filtre des sociétés de gestion est effectué afin de ne retenir que celles qui ont conclu un accord de réplication avec amLeague, et qui disposent d'au moins un trimestre d'historique sur le profil « Euro equity »
 - Le second critère repose sur le calcul de l'« alpha » et de la "tracking error". Les 7 comptes notionnels ayant l'« alpha » le plus élevé sur les 3 derniers mois sont présélectionnés. Sur ces 7 comptes notionnels ne sont retenus que les 3 comptes notionnels ayant la "tracking error" la moins importante.
- Tous les 3 mois, la stratégie propriétaire est mise à jour des 7 comptes notionnels présentant le plus haut « alpha », et parmi les 7, les 3 présentant la plus faible « tracking error ».

La stratégie propriétaire est composée des positions actions des 3 comptes notionnels sélectionnés figées à la fin du trimestre précédent. Ces positions restent figées au cours du trimestre, sauf opérations sur titres.

Le dernier jour de marché de chaque trimestre, la composition de la stratégie propriétaire est rebalancée afin de répliquer les nouvelles compositions et pondérations des actions composant les trois comptes notionnels.

amLeague est administrateur et agent de calcul de la stratégie propriétaire amLeague_Euro 45 Index. amLeague n'a pas d'opinion et n'émet aucun avis concernant les résultats ou les données de gestion des différentes sociétés participantes.

Code interne de la stratégie propriétaire amLeague_Euro 45 Index : EURO 45. Publication : la composition de la stratégie propriétaire est disponible sous licence. Les noms des sociétés de gestion sélectionnées, l'historique des cotations de la stratégie propriétaire ainsi que la stratégie et sa méthodologie ("Methodology Specification Guide") sont disponibles sur le site internet d'amLeague <http://www.am-league.com>.

Le fonds est exposé à hauteur de 98% au moins en actions de la zone Euro comprises dans l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. Toutefois, l'exposition d'AMLeague Euro 45 Index et par conséquent celle du fonds qui réplique la stratégie, peut baisser en-deçà de 98% lors d'une sortie de titres de l'indice liée à des opérations sur titres. En tout état de cause, le fonds maintiendra une exposition de 90% minimum aux marchés actions, par l'utilisation d'instruments dérivés. Le solde est constitué de liquidités qui pourront être investies en OPC monétaires, dans un objectif de gestion de trésorerie.

Dans le cas de dérèglement de marché ou d'absence de liquidité d'un ou plusieurs titres, le fonds pourrait ne pas être en mesure de répliquer exactement la composition de la stratégie propriétaire amLeague_Euro 45 Index.

Le fonds s'engage à respecter le ratio minimum de placement de 75% en titres et droits éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme, européens et internationaux, dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques actions, et, en couverture uniquement, du risque de change, lorsque certains titres détachent des dividendes en devises. Il utilisera des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés ou réglementés tout en se réservant la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettront une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou auront un coût de négociation inférieur.

Le gérant utilisera des instruments tels que futures, options (listées, OTC), swaps de change, change à terme, contrats pour différence (CFD), contrats d'échange sur rendement global (TRS).

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

Le risque de change des titres non libellés en euro est systématiquement couvert. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite.

Des opérations de prêts de titres pourront également être réalisées jusqu'à 100% maximum de l'actif de l'OPC.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète le risque des marchés actions de pays de la zone euro sur lesquels le fonds est exposé.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,60 % (*)

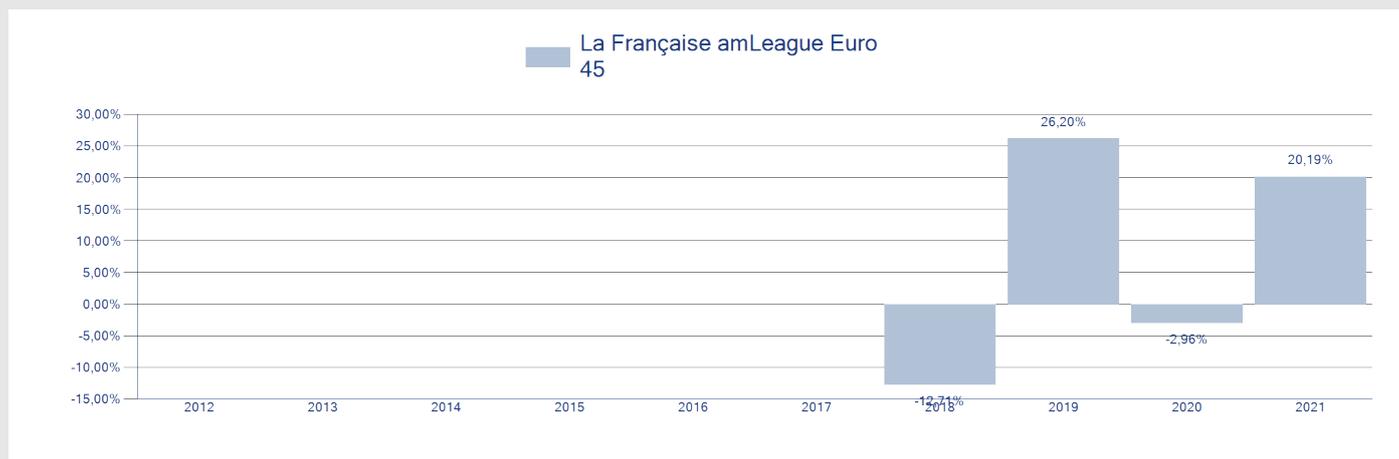
(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 8 et 9 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

📍 PERFORMANCES PASSES



FCP créé le : 06/06/2017

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information

périodique : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : Néant

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022